

World Vision 

Note de Position



Ensemble
Pour un Sénégal sans mariage d'enfants

World Vision 

5 RECOMMANDATIONS CLÉS :

World Vision, conformément à sa mission, est engagée à contribuer à « une vie de plénitude pour chaque enfant Sénégalais » et, dans ce cadre, elle appelle le gouvernement du Sénégal ainsi que tous ses démembrés à :



Harmoniser

le cadre institutionnel et juridique de la protection de l'enfant, conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Etat du Sénégal, en particulier relever l'âge du mariage des filles à 18 ans.



Augmenter

la contribution financière du gouvernement allouée à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE).



Redynamiser

le réseau national pour l'élimination de mariage d'enfant et finaliser le plan de lutte contre le mariage d'enfant dans le Plan de Travail 2016-2018 de la SNPE.



Elaborer

et implémenter un plan d'action pour renforcer le dialogue entre le gouvernement, les autorités religieuses et les leaders traditionnels sur l'élimination de mariage d'enfant.



Mettre en place,

d'ici Juin 2018, un cadre de suivi approprié pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODDs), notamment les sous-objectifs 5.3 et 16.2, pour éradiquer les mariages d'enfants d'ici 2030.



LE MARIAGE DES ENFANTS AU SENEGAL : UNE SITUATION ALARMANTE

Le mariage des enfants constitue une violation fondamentale des droits des enfants, risquant leur vie et santé et compromettant ainsi leur avenir et leur bien-être. Au Sénégal, presque une fille sur trois (33%) est mariée avant son 18ème anniversaire, et plus de 8.5% avant l'âge de 15 ans, et 26.4% des filles de moins de 18 ans ont déjà contracté une grossesse¹ La prévalence est même plus élevée dans certaines régions comme Kolda (68%), Tambacounda (57%), Matam (56%), et Louga (47%).² Le phénomène est plus accentué en milieu rural (49.3%) qu'en milieu urbain (16.9%) et plus courant dans les ménages pauvres.³ Une étude menée par World Vision en 2014/2015 dans ses zones d'interventions démontre le pourcentage de filles qui étaient mariées avant l'âge de 16 ans dans les régions suivantes: Fatick 10.2%, Kaffrine 26.5%, Kolda 37.9%, Kédougou 19.2%.⁴ Aussi, comme le démontrent de nombreuses études dans le monde, au Sénégal également, ce sont les filles, plus que les garçons, qui sont affectées par les mariages d'enfants et par les risques liés à cette pratique.⁵

Dans une étude attitudinale menée par le Ministère de la Famille au Sénégal en 2017, 46% des répondants ont déclaré que, selon eux, la jeune fille peut être donnée en mariage à partir de 18 ans, 40% ont affirmé qu'elle peut être donnée en mariage entre 14 et 17 ans, et 7% avant 14 ans.⁶

CONSEQUENCES NEFASTES DES MARIAGES D'ENFANTS

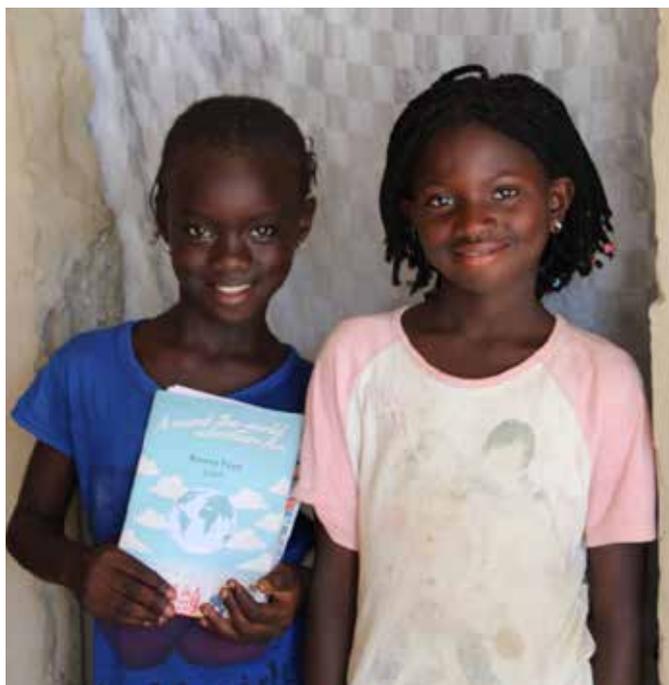
IMPACTS NEGATIFS SUR LA SANTE MATERNELLE ET INFANTILE :

Sur le plan sanitaire, les filles mariées précocement sont exposées aux violences, aux mauvais traitements ainsi qu'aux grossesses à risques. La petite fille mariée n'a généralement pas la maturité physique et émotionnelle pour enfanter ; cela entraîne des risques et complications pendant la grossesse et l'accouchement et aussi cause des décès maternels et infantiles ainsi que des maladies et des incapacités. Au niveau mondial, il est estimé qu'une réduction de seulement 10% du mariage des enfants pourrait contribuer à une réduction de 70% de la mortalité maternelle et à une réduction de 3% des taux de mortalité infantile.⁷ Les nourrissons nés de mères âgées de moins de 18 ans présentent un risque de mourir de 60% plus élevé au cours de la première année de vie que ceux nés de mères âgées de plus de 19 ans.⁸

Au Sénégal la mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile est beaucoup plus élevée chez les enfants dont les mères ont moins de 20 ans que ceux dont les mères ont entre 20-29 ans⁹ :

Age de la mère au moment de naissance	Mortalité néonatale (premiers 28 jours)	Mortalité infantile (< 1 an)	Mortalité infanto-juvénile (< 5 ans)
moins de 20 ans	35/1000	52/1000	81/1000
Entre 20-29 ans	22/1000	40/1000	64/1000

En plus, les mères âgées de moins de 15 ans ont un risque plus élevé de 88% pour la fistule obstétricale¹⁰, un problème très accentué au Sénégal, avec une estimation de 400 nouveaux cas chaque année.¹¹



IMPACTS NEGATIFS SUR L'EDUCATION :

Les mariages d'enfants ont des incidences très négatives sur la scolarisation des filles en causant échecs et abandons scolaires. Plusieurs études de l'UNICEF confirment que les filles mariées abandonnent souvent l'école ou ne durent pas dans le cycle scolaire à cause des grossesses qui s'en suivent.¹² Pourtant, chaque année supplémentaire de scolarisation peut accroître la capacité financière de la fille de 10 à 20%.¹³

En plus, au Sénégal, 27% des filles sans éducation, avant l'âge de 18 ans, ont déjà enfanté tandis que, seulement, 7,4% d'adolescentes ayant une scolarisation secondaire contractent des grossesses.¹⁴

IMPACTS NEGATIFS SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

Les mariages d'enfants génèrent d'importants et incompressibles surcoûts dans les budgets des familles et communautés et aussi à l'Etat, en termes de prise en charge sanitaire des complications liées aux grossesses précoces. En plus, des études ont révélé que le mariage des enfants entraînait des coûts élevés pour la société en raison d'une croissance démographique accrue, d'une diminution des résultats scolaires et de la perte de gains des femmes et des filles et que l'élimination du mariage des enfants à l'horizon 2030 pourrait valoir plusieurs milliards de dollars.¹⁵ En effet, les adolescentes mariées avec un accès limité à l'éducation et aux possibilités économiques sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.



POURQUOI LES MARIAGES D'ENFANTS PERSISTENT-T-ILS AU SENEGAL ?

Les mariages d'enfants au Sénégal touchent essentiellement les filles et ont des causes multiples et complexes. Parmi celles-ci, on peut citer la **pauvreté** des ménages,¹⁶ la **perception de la fille** comme une charge pour des familles, la **crainte des grossesses hors-mariages**,¹⁷ le **faible niveau de mise en œuvre des lois**,¹⁸ l'**influence de facteurs culturels et religieux**,¹⁹ la **persistance de pratiques néfastes** et la **méconnaissance des dangers y afférents**, la **faiblesse des systèmes de protection et le manque de participation des enfants** dans les décisions les concernant.²⁰

Concernant les lois, l'Etat du Sénégal a pris des engagements internationaux pour éliminer le mariage de l'enfant. Selon la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC) que le Sénégal a ratifiée, l'âge de mariage doit être de 18 ans pour les garçons et les filles. Selon les Objectifs de Développement Durable adoptés en 2015, les mariages d'enfants doivent être éliminés ainsi que toute forme de violence, de maltraitance et d'exploitation des enfants avant 2030. La volonté du gouvernement Sénégalais pour mettre fin aux mariages des enfants est aussi démontrée à travers la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfant (SNPE) ainsi que le lancement en 2016 de la campagne de l'Union Africaine contre le mariage des enfants.

Malgré la volonté politique affichée du Gouvernement se dressent beaucoup d'obstacles à la réalisation des stratégies de lutte contre le mariage de l'enfant. **Certaines dispositions juridiques discriminatoires à l'encontre de la fille persistent**, notamment l'âge minimum du mariage qui est fixé à 16 ans pour la fille et à 18 ans pour le garçon (article III du Code de la Famille). Cette disposition ne favorise pas l'égalité entre filles et garçons. En outre, le mariage des enfants n'est sanctionné qu'au civil par l'annulation du mariage, mais au pénal, aucune sanction n'est prévue, sauf le cas où le mari consomme le mariage sur une mineure de moins de 13 ans (article 300 du Code pénal).

Au niveau institutionnel, les contraintes notées sont : 1) le déficit de données sur le phénomène des mariages d'enfants au Sénégal ; 2) le faible taux d'enregistrement à la naissance dans les zones rurales ; 3) le problème de scolarisation et de maintien des filles à l'école ; 4) le faible enregistrement des mariages aux faits d'état civil.

La SNPE et son Comité Intersectoriel National de Protection de l'Enfant manquent de ressources suffisantes pour mettre en œuvre des stratégies efficaces pour faire face aux problèmes de protection de l'enfant tant au niveau national qu'au niveau local à travers des Comités Départementaux de Protection de l'Enfant (CDPE) fonctionnels. Les collectivités locales devraient également soutenir la SNPE par l'allocation de ressources et en s'engageant dans les stratégies pour la protection de l'enfant, y compris le mariage des enfants.²¹

LES SOLUTIONS ET BONNES PRATIQUES POUR REDUIRE LES MARIAGES D'ENFANTS

Les causes profondes de mariages d'enfants sont multiples et complexes et nécessitent des stratégies qui sont intégrées dans un plan englobant et multisectoriel. Une étude récente du Lancet montre qu'il est possible de réduire considérablement le taux du mariage des enfants à un coût de seulement USD 3.8 par habitant par an, ce qui donnera un retour d'investissement d'environ six fois plus grand.²² Après un examen approfondi des preuves disponibles, l'OMS, la Banque mondiale, l'UNICEF et plusieurs autres parties prenantes clés ont recommandé sept stratégies clés qui devraient être mises en œuvre pour réduire la violence faites aux enfants, y compris le mariage des enfants. Les stratégies ensemble sont appelées « le cadre INSPIRE » :

- 1) La mise en œuvre et l'application des lois et politiques en conformité avec les engagements internationaux, et vulgarisation des informations sur le mariage des enfants et ses conséquences à tous les niveaux.
- 2) Le changement des attitudes et normes culturelles à travers la sensibilisation et la mobilisation des familles, des communautés et des acteurs influents, y compris l'appui aux programmes qui favorisent le dialogue entre les différentes générations et qui renforcent les valeurs positives culturelles et religieuses tout en encourageant une réflexion critique sur les pratiques qui sont des risques pour le bien-être de l'enfant.
- 3) L'accès des filles à une éducation de qualité au niveau primaire et secondaire, à l'information et aux savoir-faire pratiques qui les rendent plus capables de s'auto-protéger.
- 4) Le soutien aux opportunités économiques pour les filles et les ménages vulnérables pour réduire la pression et le recours au mariage précoce.
- 5) Renforcer les mécanismes de protection (système d'alerte, de veille et d'écoute) pour l'identification et le soutien aux enfants à risques et victimes d'abus dont le mariage. Suivre et évaluer systématiquement les actions de prévention et de réponse aux violences faites aux enfants, avec une participation active de la société civile, des communautés et des enfants.
- 6) Assurer un environnement sécurisé pour les filles : écoles, chemins à l'école, sources d'eau etc.
- 7) Appui aux parents et aux personnes ayant la charge des enfants, avec les ressources et connaissances pour mieux protéger leurs enfants²³

APPEL DE WORLD VISION :

World Vision appelle le Gouvernement du Sénégal et ses partenaires à :

1. Harmoniser le cadre institutionnel et juridique de la protection de l'enfant, conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Etat du Sénégal, en particulier relever l'âge du mariage des filles à 18 ans comme une priorité et une urgence
 - Finaliser et adopter le projet de Code de l'enfant.
2. Augmenter la contribution financière du gouvernement allouée à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance (SNPE).
 - Encourager les collectivités territoriales à allouer un budget conséquent à la protection et la participation de l'enfant pour une prévention efficace des pratiques néfastes ;
 - Soutenir les mécanismes communautaires de protection des enfants et l'engagement de tous les acteurs dans la prévention des mariages d'enfants
3. Redynamiser le réseau national pour l'élimination de mariage d'enfant, mise en place depuis le lancement de la campagne de l'Union Africaine, et finaliser le plan de lutte contre le mariage d'enfant dans le Plan de Travail 2016-2018 de la SNPE.
 - Finaliser le plan de communication (les outils et les approches) dans le Plan de Travail pour la lutte contre le mariage des enfants
4. Elaborer et implémenter un plan d'action pour renforcer le dialogue entre le gouvernement, les autorités religieuses et les leaders traditionnels sur l'élimination des mariages d'enfants.
 - Soutenir les approches qui favorisent l'implication des autorités religieuses pour une appropriation au niveau local des principes et mécanismes de protection de l'enfant.
5. Mettre en place, d'ici Juin 2018, un système de suivi approprié pour l'atteinte des ODDs d'ici 2030, surtout les sous-objectifs 5.3 et 16.2 pour éradiquer les mariages d'enfants d'ici 2030.
 - Promouvoir un cadre qui permet la participation active de la société civile, des enfants et des jeunes dans le suivi des ODDs.
 - Mener une étude sur l'impact économique des mariages d'enfants sur le pays.

1. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. ; % de femme âgées de 20 à 24 ans qui sont en union avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans (quel que soit le type de mariage) - 2. Source : UNFPA child marriage country profile : Senegal, October 2012 - 3. Analyses des Déterminants Sociaux Culturels et Économiques des Facteurs favorisant les Mariages d'Enfants dans les Régions de Diourbel- Fatick-Kaffrine-Kédougou- Kolda-Louga-Matam-Tambacounda et de Sédhiou, Direction de la Famille, MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE 2017 - 4. World Vision (2015) Situation of child protection and participation in Senegal: Findings from a 2014 situation analysis - 5. Senegal : Etude sur les grossesses précoces en milieu scolaire, UNFPA et GEEP, Juin 2015 - 6. Ministère de la Femme, de la famille et l'enfance 2017, p. 29 - 7. Raj A, Boehmer U. (2013) Girl child marriage and its association with national rates of HIV, maternal health, and infant mortality across 97 countries. Violence against Women, 19: 536-51 - 8. UNICEF (2014) Committing to Child Survival: A promise renewed: Progress Report; Save the Children - 9. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. - 10. Nour, Nawal M. (2009) Child marriage: A silent health and human rights issue. Reviews in Obstetrics & Gynecology vol 2:1 - 11. UNFPA : Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Fistules Obstétricales, 2009. - 12. UNICEF, Progress for Children: A report card on adolescents, 2012 - 13. Women Deliver: <http://womensdeliver.org/wp-content/uploads/2016/05/Deliver-for-Good-Card-6.pdf> - 14. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) [Sénégal], et ICF. 2016. Sénégal : Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue 2015). Rockville, Maryland, USA : ANSD et ICF. ; p. 69 - 15. International Centre for Research on Women (ICRW) & World Bank (2015): Economic Impacts of Child Marriage: Preliminary findings from analyses of existing data - 16. UNICEF (2009) State of the World's Children - 17. ICRW & UNICEF (2016) Child Marriage, Adolescent Pregnancy and Family Formation in West and Central Africa, p.22 - 18. ICRW Solutions to End Child Marriage (2013): http://www.icrw.org/sites/default/files/publications/19967_ICRW-Solutions001%20pdf.pdf - 19. ICRW & UNICEF (2016) Child Marriage, Adolescent Pregnancy and Family Formation in West and Central Africa, p. 19 - 20. Save the Children (2014) Analyse de la Situation des droits de l'enfant au Sénégal - 21. Save the Children (2014) Analyse de la Situation des droits de l'enfant au Sénégal 2014 ; World Vision Senegal (2016) Cartographie et Analyse du Système National de Protection de L'Enfant Au Senegal - 22. The Lancet, 19 April 2017, Peter Sheeran et al, "Building the foundations for sustainable development: a case for global investment in the capabilities of adolescents" - 23. INSPIRE : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants Genève : Organisation mondiale de la Santé 2017.



Ensemble
Pour un Sénégal sans mariage d'enfants

World Vision



World Vision Sénégal, Bureau National :
Sacré Cœur 3VDN N 145 Malick Sy - BP 27086 Dakar

Tel : +221 33 865 17 17 Fax : +221 33 865 17 18

WorldVisionSenegal @WorldVisionSN

www.wvi.org/fr/senegal - www.wvi.org/senegal